

SOCIÉTÉ  
D'HABITATION  
DU QUÉBEC

PORTRAIT DES MÉNAGES ET  
DU LOGEMENT DANS LE SECTEUR  
MOYEN-NORD DU PLAN NORD  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



PHOTO : © MTOG/ N.BOISVERT



PRODUIT PAR  
**LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CLAUDINE ROY  
2011



## CRÉDITS

### Coordination et rédaction

Direction de la planification, de la recherche et du développement

### Édition

Direction des communications

### Graphisme

Siamois graphisme

Publié par la Société d'habitation du Québec

Aile Saint-Amable, 3<sup>e</sup> étage  
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau  
Québec (Québec) G1R 5E7  
Téléphone : 1 800 463-4315 (sans frais partout au Québec)  
Télécopieur : 418 643-4560  
Courriel : [infoshq@shq.gouv.qc.ca](mailto:infoshq@shq.gouv.qc.ca)

On peut télécharger ce document sur le site Web de la SHQ au [www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca).

Sur demande, ce document peut être adapté, en tout ou en partie, à certains médias substitués.

ISBN 978-2-550-60759-5 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-60760-1 (version PDF)  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

© Gouvernement du Québec, 2011



Ce document est imprimé sur du papier 100 % recyclé



# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. TERRITOIRE DU SECTEUR MOYEN-NORD DU PLAN NORD GOUVERNEMENTAL	5
2. MÉNAGES	6
2.1. MÉNAGES SELON LE GENRE	6
2.2. MÉNAGES SELON LE MODE D'OCCUPATION	7
2.3. MÉNAGES SELON LE GENRE ET LE MODE D'OCCUPATION	7
2.4. MÉNAGES SELON LA TAILLE	8
2.5. MÉNAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À LA MAISON	9
2.6. MÉNAGES SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN DU MÉNAGE	9
2.7. MÉNAGES SELON LE REVENU	10
2.8. POPULATION À FAIBLE REVENU VIVANT DANS LES MÉNAGES	11
3. LOGEMENTS	12
3.1. LOGEMENTS SELON LE NOMBRE DE PIÈCES	12
3.2. LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LE MODE D'OCCUPATION	12
3.2.1. LOGEMENTS DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	13
3.2.2. LOGEMENTS DES LOCATAIRES	14
3.2.3. RÉSIDENTS DES LOGEMENTS DE BANDE	14
3.3. LOGEMENTS SELON LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION	15
3.4. LOGEMENTS SELON LEUR ÉTAT	15
3.5. TAUX D'EFFORT ALLOUÉ AU LOGEMENT	16
3.5.1. TAUX D'EFFORT DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	16
3.5.2. TAUX D'EFFORT DES LOCATAIRES	16
CONCLUSION	17
ANNEXE	18
ANNEXE I	18
LEXIQUE	20





## INTRODUCTION

### 1. TERRITOIRE DU SECTEUR MOYEN-NORD DU PLAN NORD GOUVERNEMENTAL

Le territoire couvert par le Plan Nord du gouvernement du Québec comprend deux secteurs : le Nord et le Moyen-Nord. Au total, il regroupe 98 territoires.

Le secteur Nord, situé au-delà du 55<sup>e</sup> parallèle, comprend 28 territoires, dont 14 villages nordiques, 12 territoires inuits et 2 territoires non organisés (TNO).

Quant au secteur Moyen-Nord<sup>1</sup>, il est situé entre le 49<sup>e</sup> et le 55<sup>e</sup> parallèle; il comprend 70 territoires : 4 villes de 5 000 habitants ou plus, 28 municipalités et 12 TNO dont les populations sont inférieures à 5 000 habitants et 26 communautés et territoires où vivent en majorité des populations autochtones. Parmi ces communautés et territoires, on compte 8 réserves indiennes, 8 villages cris, 1 village naskapi et 9 autres territoires (8 territoires sont occupés surtout par des populations crie et 1 territoire est habité majoritairement par la population naskapie). Les populations de ces communautés et territoires sont également inférieures à 5 000 habitants.

Le portrait de l'habitation présenté ici se limite au secteur du Moyen-Nord; il ne comprend pas le secteur Nord, où vivent surtout des populations inuits.

Rappelons que le gouvernement fédéral est responsable des logements situés sur les réserves indiennes et que le gouvernement du Québec prend les décisions concernant les autres logements qui se trouvent sur son territoire, y compris les logements autochtones situés à l'extérieur des réserves.

Toutefois, l'analyse sur les conditions de l'habitation dans le secteur du Moyen-Nord porte sur l'ensemble du logement, autant celui des communautés non autochtones que celui des communautés autochtones, y compris celui des Autochtones qui habitent sur des réserves indiennes et des Autochtones qui vivent en dehors des réserves. Elle repose essentiellement sur les données du recensement de 2006 de Statistique Canada.

Pour les besoins de l'analyse, les municipalités et territoires du Moyen-Nord ont été regroupés en trois catégories. La première catégorie inclut les villes de 5 000 habitants ou plus. Ces villes sont au nombre de quatre : Baie-Comeau (22 554 habitants), qui est située dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan; Sept-Îles (25 514 habitants) et Port-Cartier (6 758 habitants), qui sont comprises dans la MRC de Sept-Rivières, et Chibougamau (7 563 habitants), qui se trouve dans la partie ouest du Moyen-Nord, dans la région administrative du Nord-du-Québec, et qui ne fait pas partie d'une MRC. La deuxième catégorie comprend les territoires non organisés et les municipalités non autochtones qui comptent moins de 5 000 habitants. La troisième catégorie, quant à elle, englobe les communautés et territoires occupés majoritairement par des Autochtones.

TABLEAU I

Catégorie	Définition
<b>Villes</b>	Villes du Moyen-Nord dont la population atteint 5 000 habitants ou plus : Baie-Comeau, Sept-Îles, Port-Cartier et Chibougamau.
<b>Petites localités</b>	Municipalités de moins de 5 000 habitants et territoires non organisés. Ces municipalités peuvent porter différentes appellations : municipalité, village, paroisse ou même ville.
<b>Communautés autochtones</b>	Territoires occupés majoritairement par des populations autochtones. Il s'agit de réserves indiennes ainsi que de villages et territoires cris ou naskapis.

Pour simplifier le texte, on utilisera les noms « villes » pour désigner les municipalités de la première catégorie, « petites localités » pour parler de celles de la deuxième catégorie et « communautés autochtones » pour désigner les territoires occupés majoritairement par des Autochtones. Par conséquent, les « communautés non autochtones » comprendront à la fois les villes et les petites localités du Moyen-Nord.

1. L'annexe I du présent document contient une liste des municipalités et territoires du secteur Moyen-Nord ainsi que la taille de leur population (données du recensement de 2006).

**TABLEAU II**
**Population du Moyen-Nord du Plan Nord du gouvernement du Québec, 2006**

	Territoires et municipalités		Population	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
<b>Moyen-Nord</b>	<b>70</b>	<b>100,0</b>	<b>111 254</b>	<b>100,0</b>
Villes	4	5,7	62 389	56,1
Petites localités	40	57,1	29 524	26,5
Communautés autochtones	26	37,1	19 341	17,4

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006036.

Les villes et les petites localités représentent respectivement 56,1 % et 26,5 % de la population du Moyen-Nord en 2006; les communautés autochtones ne constituent que 17,4 % de la population du Moyen-Nord. Par ailleurs, cette dernière ne représente que 1,5 % de la population québécoise.

Avant de présenter l'analyse de l'habitation au Moyen-Nord, rappelez que ce grand territoire comprend plusieurs territoires non organisés et territoires très peu peuplés et occupés majoritairement par des Autochtones; pour quelques-uns de ces territoires, les registres officiels (Répertoire des municipalités du Québec 2009, recensement de 2006) n'indiquent aucune population. De plus, les données statistiques ne sont pas toujours disponibles pour certains d'entre eux parce que les taux de réponse sont soit trop faibles<sup>2</sup>, soit nuls<sup>3</sup>. Par ailleurs, on observe parfois de très grands écarts entre les données sur les municipalités ou territoires appartenant à une même catégorie (villes, petites localités ou communautés autochtones). Ainsi, les moyennes ne reflètent pas toujours la réalité, du moins aussi bien qu'on le souhaiterait, notamment lorsqu'il s'agit de petits univers statistiques. Ces particularités contribuent à brouiller le portrait de l'habitation dans le Moyen-Nord.

## 2. MÉNAGES<sup>4</sup>

### 2.1. MÉNAGES SELON LE GENRE

En 2006, près des deux tiers des ménages québécois sont composés de familles; le tiers sont des ménages non familiaux, dont 90 % sont formés d'une personne vivant seule.

Les ménages du Moyen-Nord représentent 1,4 % des ménages québécois, soit un taux légèrement inférieur à la place que sa population occupe (1,5 %) dans la population québécoise. En proportion, les ménages familiaux sont plus nombreux dans le Moyen-Nord que dans l'ensemble du Québec. La distribution des ménages du Moyen-Nord en fonction du genre varie selon qu'ils appartiennent à des communautés autochtones ou non autochtones.

Dans les communautés non autochtones du Moyen-Nord, il y a, toute proportion gardée, un peu plus de couples (avec ou sans enfants) et moins de familles monoparentales et de ménages multifamiliaux (autres familles<sup>5</sup>) que dans l'ensemble du Québec. Néanmoins, le portrait qui s'en dégage s'approche de celui que l'on observe pour l'ensemble des ménages québécois, contrairement à ce que montrent les résultats concernant les communautés autochtones.

2. Par exemple, dans le cas de la réserve indienne d'Essipit (247 habitants) et de Rivière-aux-Outardes (TNO de 134 habitants), les taux de réponse au questionnaire du recensement sont trop faibles pour obtenir des résultats significatifs pour certaines variables; les données ne sont donc pas disponibles pour ces territoires.

3. La population de quelques communautés autochtones refuse de répondre au questionnaire du recensement ou à certaines questions.

4. Dans ce document, le terme « ménages » désigne les « ménages privés », c'est-à-dire l'ensemble des ménages qui vivent dans un même logement privé, par opposition au logement collectif (établissements qui servent à des fins commerciales, institutionnelles ou communautaires, comme les hôtels, les prisons, les hôpitaux, etc.).

5. Il s'agit, le plus souvent, de plusieurs familles qui partagent un même logement.



Chez les autochtones, il y a très peu de couples sans enfants, mais un grand nombre de couples avec enfants, de familles monoparentales et de ménages multifamiliaux. Quant aux ménages non familiaux, ils sont assez peu nombreux.

**TABLEAU III**

Ménages selon le genre dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006

	Ménages familiaux						Ménages non familiaux		
	Total des ménages	Total des ménages familiaux	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Familles monoparentales	Autres familles	Total des ménages non familiaux	Ménages formés d'une personne	Ménages formés de 2 personnes ou plus
	N <sup>bre</sup>	%	%	%	%	%	%	%	%
<b>Québec</b>	<b>3 189 340</b>	<b>65,7</b>	<b>25,4</b>	<b>27,2</b>	<b>9,5</b>	<b>3,6</b>	<b>34,3</b>	<b>30,7</b>	<b>3,6</b>
Villes	26 555	68,9	28,3	28,4	9,3	2,9	31,1	28,7	2,4
Petites localités	12 030	73,6	30,3	33,1	7,0	3,0	26,6	24,4	1,9
Communautés autochtones	4 600	86,2	7,4	42,4	14,1	22,9	13,6	12,2	2,2
<b>Total</b>	<b>43 185</b>	<b>72,0</b>	<b>26,6</b>	<b>31,2</b>	<b>9,2</b>	<b>5,1</b>	<b>28,0</b>	<b>25,7</b>	<b>2,2</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006012.

## 2.2. MÉNAGES SELON LE MODE D'OCCUPATION

En 2006, plus de la moitié des ménages québécois (60,1 %) sont propriétaires du logement dans lequel ils vivent, 39,8 % résident dans un logement locatif et à peine 0,1 %, dans un logement de bande<sup>6</sup>.

**TABLEAU IV**

Mode d'occupation des logements dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006

	Logement possédé (%)	Logement loué (%)	Logement de bande (%)
<b>Québec</b>	<b>60,1</b>	<b>39,8</b>	<b>0,1</b>
Villes	68,1	31,8	-
Petites localités	80,2	19,6	0,2
Communautés autochtones	21,4	30,5	48,5
<b>Moyen-Nord</b>	<b>66,5</b>	<b>28,3</b>	<b>5,2</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006020.

6. Le logement de bande est un logement privé situé dans un établissement amérindien qui, pour des raisons historiques et légales, ne peut être considéré comme un logement possédé ni comme un logement loué. Ce sujet est abordé plus en détail à la section 3.2.3. du présent document.

Au Moyen-Nord, le taux de propriété résidentielle est plus élevé que dans l'ensemble du Québec, en particulier dans les petites localités, où il atteint 80 %. Dans les communautés autochtones du Moyen-Nord, c'est le logement de bande qui est le plus fréquent (48,5 %); il est suivi du logement locatif, puis de la propriété.

## 2.3. MÉNAGES SELON LE GENRE ET LE MODE D'OCCUPATION

En 2006, presque les trois quarts des familles québécoises (72,6 %) sont propriétaires du logement qu'elles occupent; plus du quart (27,3 %) sont locataires et à peine 0,2 % des familles vivent dans un logement de bande. Quant aux ménages non familiaux, près des deux tiers sont locataires (63,6 %), tandis que les autres ménages sont, pour la plupart, propriétaires de leur logement. En effet, moins de 0,05 % des ménages non familiaux (495 ménages) vivent dans un logement de bande au Québec.

Plus de familles sont propriétaires de leur logement dans les communautés non autochtones du Moyen-Nord (80 %) que dans l'ensemble des familles québécoises; comme pour les familles québécoises, peu d'entre elles vivent dans un logement de bande. Cependant, dans les petites localités, près des deux tiers (64,5 %) des ménages non familiaux sont propriétaires du logement qu'ils occupent; cette proportion baisse à 41,2 % dans les villes, alors qu'elle atteint seulement 36,3 % dans l'ensemble du Québec.



**TABLEAU V**
**Ménages selon le genre de ménage et le mode d'occupation du logement  
dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006**

	Ménages familiaux				Ménages non familiaux			
	Total	Propriétaires	Locataires	Vivant dans un logement de bande	Total	Propriétaires	Locataires	Vivant dans un logement de bande
	N <sup>bre</sup>	%	%	%	N <sup>bre</sup>	%	%	%
<b>Québec</b>	<b>2 094 900</b>	72,6	27,3	0,2	<b>1 094 440</b>	36,3	63,6	0,0
Villes	18 290	80,3	19,8	-	8 265	41,2	58,7	-
Petites localités	8 860	85,7	13,6	0,2	3 165	64,5	35,5	0,3
Communautés autochtones*	3 965	21,4	28,2	49,3	630	19,8	39,7	46,0
<b>Moyen-Nord</b>	<b>31 115</b>	<b>74,4</b>	<b>19,1</b>	<b>6,3</b>	<b>12 060</b>	<b>46,2</b>	<b>51,6</b>	<b>2,5</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006028.

\* Il y a, au total, 630 ménages non familiaux dans les communautés autochtones : 125 d'entre eux, selon les données de Statistique Canada, sont des propriétaires occupants, 250 sont des locataires et 290 vivent dans un logement de bande, soit un nombre plus grand (au total, 665 qui représentent 105,6 % des 630 ménages) que le nombre indiqué au tableau. Ce résultat est dû aux pratiques statistiques d'arrondissement qui ont de grands impacts sur de petits nombres.

Dans les communautés autochtones du Moyen-Nord, près de la moitié des ménages, autant les familles (49,3 %) que les ménages non familiaux (46,0 %), vivent dans un logement de bande. La deuxième option privilégiée est le logement locatif. Environ 20 % des familles et des ménages non familiaux sont propriétaires de leur logement.

#### 2.4. MÉNAGES SELON LA TAILLE

En 2006, chaque ménage québécois compte en moyenne 2,3 personnes. Dans le Moyen-Nord, ce nombre s'élève à 2,5 personnes. Cette situation s'explique essentiellement par le fait que les ménages autochtones comptent un grand nombre de

personnes, soit 4,1 personnes en moyenne par logement. Dans les communautés autochtones, il y a peu de ménages de petite taille et près du quart des ménages comptent six personnes ou plus. La proportion des ménages de six personnes ou plus n'est que de 1,6 % au Québec. Elle est encore plus faible dans les villes et dans les petites localités du Moyen-Nord, où elle atteint respectivement 0,8 % et 1,1 %. La densité des occupants dans les logements autochtones dépasse celle dans les autres logements du Moyen-Nord et celle dans l'ensemble des logements québécois; à ce caractère distinctif s'ajoute, comme on le verra plus loin, une proportion plus faible de très grands logements (huit pièces ou plus).

**TABLEAU VI**
**Taille des ménages dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006**

	1 personne (%)	2 personnes (%)	3 personnes (%)	4 personnes (%)	5 personnes (%)	6 personnes ou plus (%)	Personne / ménage N <sup>bre</sup> moyen
<b>Québec</b>	<b>30,7</b>	<b>34,4</b>	<b>15,5</b>	<b>13,1</b>	<b>4,5</b>	<b>1,6</b>	<b>2,3</b>
Villes	28,7	36,1	16,9	13,3	4,1	0,8	2,3
Petites localités	24,4	37,0	17,3	14,9	4,7	1,1	2,4
Communautés autochtones	12,5	13,8	15,7	17,8	16,4	24,3	4,1
<b>Moyen-Nord</b>	<b>25,8</b>	<b>34,0</b>	<b>16,9</b>	<b>14,2</b>	<b>5,6</b>	<b>3,4</b>	<b>2,5</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006012.



## 2.5. MÉNAGES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À LA MAISON

En 2006, les familles ayant des enfants à la maison représentent près de 60 % des familles québécoises. Le nombre moyen d'enfants par famille est de 1,0 enfant (1,7 enfant si l'on ne considère que les familles avec enfants); il diminue à 0,7 enfant si l'on tient compte de l'ensemble des ménages. Les résultats sont identiques pour les ménages et familles non autochtones du Moyen-Nord.

TABLEAU VII									
Familles et nombre d'enfants à la maison dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006									
	Ménages	Familles	Familles avec enfants à la maison	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	Par ménage	Par famille	Par famille avec enfants
	N <sup>bre</sup>	N <sup>bre</sup>	%	%	%	%	N <sup>bre</sup> moyen	N <sup>bre</sup> moyen	N <sup>bre</sup> moyen
<b>Québec</b>	<b>3 189 340</b>	<b>2 121 610</b>	<b>59,8</b>	<b>47,4</b>	<b>37,9</b>	<b>14,6</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>	<b>1,7</b>
Villes	26 555	18 450	57,5	49,5	37,7	12,9	0,7	1,0	1,7
Petites localités	12 030	8 955	57,5	48,8	38,3	12,1	0,7	1,0	1,7
Communautés autochtones	4 600	4760	87,6	34,2	28,8	37,3	2,1	2,0	2,3
<b>Moyen-Nord</b>	<b>43 185</b>	<b>32 165</b>	<b>61,9</b>	<b>46,1</b>	<b>36,0</b>	<b>17,8</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,8</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006012.

Les communautés autochtones se démarquent des communautés non autochtones du Moyen-Nord et de l'ensemble de la société québécoise. Dans ces communautés, 87,6 % des familles ont des enfants à la maison. Le nombre moyen d'enfants par ménage y est trois fois plus élevé qu'ailleurs, et il y a deux fois plus d'enfants par famille. Parmi les familles ayant des enfants à la maison, le nombre d'enfants par famille s'élève à 2,3 enfants dans les communautés autochtones, comparativement à 1,7 enfant dans les communautés non autochtones du Moyen-Nord et dans l'ensemble du Québec.

Dans les communautés autochtones, les familles sont plus nombreuses que les ménages, contrairement à ce que l'on remarque dans le reste du Québec. Le grand nombre de ménages multifamiliaux et le faible nombre de ménages non familiaux peuvent expliquer cette situation. Les ménages multifamiliaux font peut-être partie du mode de vie des communautés autochtones, mais il est plus probable qu'ils soient la conséquence directe d'une pénurie de logements. Chose certaine, selon les normes d'habitation dans les cultures occidentales, tout indique une surpopulation des logements.

## 2.6. MÉNAGES SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN DU MÉNAGE

En 2006, une proportion de 3,8 % des ménages québécois ont comme principal soutien une personne âgée de moins de 25 ans; dans les trois quarts des ménages, le principal soutien est une personne âgée de 25 à 64 ans et dans 20,9 % des cas, cette personne a 65 ans ou plus (près de la moitié ont 75 ans ou plus).

La proportion des ménages ayant comme principal soutien une personne de moins de 25 ans est la même dans l'ensemble du Moyen-Nord qu'au Québec (3,8 %). Toutefois, la proportion des jeunes soutiens de ménage est moins élevée dans les petites localités (3,3 %) que dans les communautés autochtones (4,9 %).

**TABLEAU VIII**
**Ménages selon l'âge du principal soutien dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006**

	Moins de 25 ans	de 25 à 44 ans	de 45 à 64 ans	de 65 à 74 ans	de 75 ans ou plus
	%	%	%	%	%
<b>Québec</b>	<b>3,8</b>	<b>34,5</b>	<b>40,8</b>	<b>11,5</b>	<b>9,4</b>
Villes	3,8	36,5	41,6	11,3	6,7
Petites localités	3,3	33,8	46,3	10,1	5,9
Communautés autochtones	4,9	51,5	32,6	6,9	3,1
<b>Moyen-Nord</b>	<b>3,8</b>	<b>37,3</b>	<b>42,0</b>	<b>10,5</b>	<b>6,1</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit no 97-554-XCB2006020.

Au Moyen-Nord, les principaux soutiens de ménage sont moins nombreux à avoir atteint l'âge de 65 ans. C'est le cas pour 18,0 % des ménages dans les villes, 16,0 % de ceux qui vivent dans de petites localités et seulement 10,0 % des ménages des communautés autochtones, où à peine 3,1 % des soutiens ont 75 ans ou plus. Dans l'ensemble, les principaux soutiens des ménages des communautés autochtones sont beaucoup plus jeunes que ceux des ménages des communautés non autochtones du Moyen-Nord et que ceux de l'ensemble des ménages québécois.

## 2.7. MÉNAGES SELON LE REVENU

En 2005, le revenu moyen des ménages québécois se chiffrait à 58 954 \$; le revenu médian était de 46 419 \$ et de 40 447 \$ après impôt. Dans toutes les parties du territoire du Moyen-Nord, les revenus moyens et médians (avant et après impôt) des ménages

étaient plus élevés que ceux de l'ensemble des ménages québécois. On observe un écart de 10 000 \$, ou de 21,6 %, entre le revenu médian des ménages du Moyen-Nord et celui des ménages québécois; l'écart est de 4 414 \$, ou de 7,5 % supérieur chez les ménages du Moyen-Nord lorsque l'on compare les revenus moyens. De hauts revenus permettent, en partie, de compenser les prix plus élevés des biens de consommation dans les communautés éloignées des grands circuits commerciaux.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les revenus moyen et médian des ménages des communautés autochtones ne sont que légèrement inférieurs à ceux des ménages des communautés non autochtones, et les revenus disponibles, c'est-à-dire les revenus après impôt, y sont plus importants. Il ne faut pas oublier que les ménages des communautés autochtones sont, plus souvent qu'ailleurs, des ménages multifamiliaux (22,9 %, selon le

**TABLEAU IX**
**Revenu des ménages en 2005 dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006**

	Revenu médian (\$)	Revenu médian après impôt (\$)	Revenu moyen (\$)	Revenu médian / Revenu moyen (%)
<b>Québec</b>	<b>46 419</b>	<b>40 447</b>	<b>58 954</b>	<b>78,7</b>
Villes	56 331	47 413	64 115	87,9
Petites localités	57 695	48 688	62 277	92,6
Communautés autochtones	53 767	52 502	61 830	87,0
<b>Moyen-Nord</b>	<b>56 428</b>	<b>48 308</b>	<b>63 368</b>	<b>89,0</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit no 97-563-XCB2006052.



tableau III) formés en général de plusieurs adultes et enfants. La présence d'un grand nombre de ménages multifamiliaux contribue à hausser le revenu moyen de l'ensemble des ménages des communautés autochtones. En effet, toutes choses étant égales par ailleurs, il y a plus de chances que les revenus des familles composées de deux adultes ou plus qui partagent un même logement soient supérieurs à ceux des ménages unifamiliaux (deux adultes) ou des familles monoparentales (un adulte). Cette assertion vaut aussi pour l'ensemble du Québec : les ménages multifamiliaux québécois ont, en moyenne, des revenus plus élevés (80 219 \$) que les ménages unifamiliaux (72 176 \$) et que les familles monoparentales (44 967 \$)<sup>7</sup>.

Généralement, plus la proportion du revenu médian sur le revenu moyen est faible, plus les écarts de revenu sont importants. Il semble donc que les écarts de revenu entre les ménages soient plus prononcés dans l'ensemble du Québec que dans le Moyen-Nord; il en est de même pour chacune des parties du territoire du Moyen-Nord. Toutefois, cette réalité en cache une autre.

Au Moyen-Nord, le revenu moyen est plus élevé dans les villes. Un examen plus poussé montre qu'il est particulièrement élevé à Baie-Comeau (67 000 \$) par rapport aux trois autres villes du Moyen-Nord, où il varie entre 62 000 \$ et 63 500 \$. Le revenu moyen est donc, dans ces trois villes, assez semblable à celui des ménages des petites localités, où les écarts de revenu sont toutefois moins grands que dans les villes. Le revenu moyen le plus élevé du Moyen-Nord appartient aux ménages d'une des petites localités, la municipalité de Fermont, où il atteint près de

93 000 \$. En fait, les revenus des ménages sont particulièrement élevés dans les villes minières. C'est aussi dans une petite localité, la municipalité de Franquelin, que les écarts de revenu entre les ménages sont les plus importants; ils sont plus prononcés que partout ailleurs au Moyen-Nord et que dans l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, les écarts de revenu entre les ménages des communautés autochtones sont légèrement plus grands que ceux qui existent entre les ménages des communautés non autochtones du Moyen-Nord. Dans 6 des 15 communautés autochtones pour lesquelles les données sont disponibles, les revenus moyens sont inférieurs à 40 000 \$ par année; dans six autres communautés, ils sont supérieurs à 65 000 \$ et dans les trois autres communautés, ils se situent entre 50 000 \$ et 60 000 \$.

## 2.8. POPULATION À FAIBLE REVENU VIVANT DANS LES MÉNAGES

Au Québec, la proportion de la population à faible revenu qui vit dans les ménages se chiffre à 12,5 % en 2006. Au Moyen-Nord, cette proportion est de 6,0 %. Toutefois, cette dernière donnée exclut les communautés autochtones, car on ne dispose d'aucun résultat à leur sujet. La proportion de la population à faible revenu est de 6,5 % dans les villes et de 5,0 % dans les petites localités. Les taux de pauvreté moins élevés dans les communautés non autochtones du Moyen-Nord peuvent s'expliquer en partie par des écarts de revenu moins prononcés entre les ménages de ces communautés que ceux observés entre les ménages québécois.

TABLEAU X

Proportion de la population à faible revenu après impôt au Moyen-Nord, 2006

	Population	Personnes à faible revenu	Pourcentage
<b>Québec</b>	<b>7 349 675</b>	<b>920 405</b>	<b>12,5</b>
Villes	61 285	3 960	6,5
Petites localités	28 410	1 430	5,0
Communautés autochtones	Aucune donnée disponible		
<b>Moyen-Nord</b>	<b>89 695</b>	<b>5 390</b>	<b>6,0</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-563-XCB2006037.

7. Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-553-XCB2006045.

### 3. LOGEMENTS

#### 3.1. LOGEMENTS SELON LE NOMBRE DE PIÈCES

En 2006, les logements de trois pièces ou moins, considérés ici comme des logements de petite taille, sont assez rares au Québec; ils représentent moins de 15 % du parc de logements. Les logements de huit pièces ou plus, que l'on considère comme des logements de grande taille, comptent pour 22,3 % des logements québécois.

Au Moyen-Nord, les logements de petite taille sont en proportion plus rares que dans l'ensemble du Québec, notamment dans les petites localités (4,1 %) et dans les communautés autochtones (4,4 %). Quant aux logements de grande dimension, ils sont, toute proportion gardée, plus nombreux dans les communautés non autochtones que dans les communautés autochtones et dans l'ensemble du Québec. Même si la moitié des logements des communautés autochtones comprennent cinq ou six pièces (52,6 %), le grand nombre de personnes par ménage (4,1) et le grand nombre d'enfants à la maison (2,3) suggèrent que la densité des occupants est élevée, voire que les logements sont surpeuplés, du moins si on les compare aux logements des autres ménages du Moyen-Nord et de l'ensemble du Québec.

#### 3.2. LOGEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION ET LE MODE D'OCCUPATION

En 2006, la maison individuelle non attenante<sup>8</sup> constitue le type de construction le plus apprécié des ménages québécois. Elle est suivie de près par l'appartement situé dans un immeuble comptant moins de cinq étages. D'ailleurs, si l'on y ajoute la proportion des ménages qui vivent dans un appartement situé dans un immeuble de cinq étages ou plus, on obtient presque l'égalité entre la proportion de ménages qui résident dans une maison individuelle non attenante et la proportion de ménages qui vivent en appartement.

Au Moyen-Nord, la proportion des ménages qui demeurent dans une maison individuelle non attenante est beaucoup plus grande qu'ailleurs au Québec, à l'exception des villes, où cette proportion se rapproche de celle du Québec. Par ailleurs, dans ces villes, il y a moins d'appartements (indépendamment du nombre d'étages des immeubles) que dans l'ensemble du Québec (30 % par rapport à 45,9 %) et la place du logement mobile est loin d'être négligeable (12,0 %).

À l'exception des villes, les trois quarts des ménages du Moyen-Nord vivent dans une maison individuelle non attenante. Dans les petites localités, on trouve davantage d'appartements, essentiellement des unités comprises dans des immeubles de moins de cinq étages, et moins de logements individuels attenants<sup>9</sup> que dans les communautés autochtones.

TABLEAU XI

Nombre de pièces des logements dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces	7 pièces	8 pièces ou plus
	%	%	%	%	%	%	%	%
<b>Québec</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>	<b>11,4</b>	<b>20,9</b>	<b>18,7</b>	<b>13,1</b>	<b>11,3</b>	<b>22,3</b>
Villes	0,8	1,2	9,8	17,5	22,8	10,4	10,2	27,2
Petites localités	0,1	0,5	3,5	14,3	22,8	18,0	14,3	26,0
Communautés autochtones	-	0,7	3,7	11,7	27,5	25,1	16,8	14,4
<b>Moyen-Nord</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>7,4</b>	<b>16,0</b>	<b>23,3</b>	<b>14,1</b>	<b>12,1</b>	<b>25,5</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° : tableau 97-554-XCB2006016.

8. Il s'agit d'une construction qui n'est jointe à aucun autre logement ni à aucune autre construction (sauf à son propre garage ou hangar). La maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous d'elle.

9. Ce type de construction comprend les logements individuels qui sont joints à une autre construction résidentielle (comme les maisons jumelées et les maisons en rangée) ainsi que les logements individuels attenants à une construction non résidentielle (à un commerce, à une église ou à un édifice). Il comprend aussi tout autre type de logement qui ne peut pas être classé dans les autres catégories.



TABLEAU XII

## Type de construction des logements dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006

	Maison individuelle non attenante	Appartement dans un immeuble de 5 étages ou plus	Appartement dans un immeuble de moins de 5 étages	Logement mobile	Logement individuel attenant
	%	%	%	%	%
<b>Québec</b>	<b>45,7</b>	<b>5,1</b>	<b>40,8</b>	<b>0,7</b>	<b>7,8</b>
Villes	48,8	1,6	28,4	12,0	9,1
Petites localités	74,6	-	10,5	5,0	9,6
Communautés autochtones	79,8	-	4,0	1,2	15,3
<b>Moyen-Nord</b>	<b>59,3</b>	<b>1,0</b>	<b>20,8</b>	<b>8,9</b>	<b>9,9</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006028.

### 3.2.1. LOGEMENTS DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

En 2006, au Québec, la grande majorité (71,2 %) des ménages propriétaires de leur logement choisissent de vivre dans une maison individuelle non attenante et 18,0 % optent pour un appartement. Les propriétaires québécois qui choisissent de demeurer dans un logement individuel attenant représentent près de 10 % des ménages, alors que les propriétaires qui utilisent un logement mobile comme résidence principale sont rares (1,0 %).

Ce qui est inhabituel pour l'ensemble du Québec ne l'est pas pour les villes du Moyen-Nord, puisque 16,5 % des ménages ont comme principale résidence un logement mobile dont ils sont les propriétaires. Cette proportion est plus grande que celle des propriétaires d'un appartement. Chez les propriétaires occupants dans les petites localités, la maison individuelle non attenante (84,2 %) est de loin le type de construction le plus usuel et le logement mobile (5,5 %) y est moins fréquent que dans les villes.

TABLEAU XIII

## Type de construction des logements occupés par un propriétaire dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006

	Ensemble des logements	Maison individuelle non attenante	Appartement dans un immeuble de 5 étages ou plus	Appartement dans un immeuble de moins de 5 étages	Logement mobile	Logement individuel attenant
	N <sup>bre</sup>	%	%	%	%	%
<b>Québec</b>	<b>1 917 735</b>	<b>71,2</b>	<b>1,9</b>	<b>16,1</b>	<b>1,0</b>	<b>9,8</b>
Villes	18 095	66,5	0,1	7,4	16,5	9,5
Petites localités	9 640	84,2	-	2,9	5,5	7,7
Communautés autochtones	1 000	92,5	-	-	-	4,0
<b>Moyen-Nord</b>	<b>28 735</b>	<b>73,3</b>	<b>0,1</b>	<b>5,6</b>	<b>12,2</b>	<b>8,7</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006028.

Quant aux propriétaires des communautés autochtones, ils vivent soit dans une maison individuelle non attenante (92,5 %), soit dans un logement individuel attenant (4,0 %) <sup>10</sup>.

10. Dans ce cas, le pourcentage des ménages propriétaires selon le type de construction (96,5 %) est inférieur à 100 %; ce résultat peut s'expliquer par des arrondissements cumulés de certaines données au multiple de 5 le plus près; l'effet de ces arrondissements est important sur de petites unités.

### 3.2.2. LOGEMENTS DES LOCATAIRES

En 2006, les locataires québécois résident en très grande majorité dans des appartements (88,1 %); très peu demeurent dans une maison individuelle non attenante ou dans un logement individuel attenant. Au Moyen-Nord, à l'exception des villes, dont le profil se rapproche davantage de celui du Québec, la situation est tout à fait différente.

Dans les petites localités, 37,7 % des locataires résident dans une maison individuelle non attenante et 17,6 %, dans un logement individuel attenant. Ces taux grimpent respectivement à 69,6 % et 22,1 % dans les communautés autochtones. Dans ces communautés, les locataires qui demeurent dans un appartement sont peu nombreux (6,8 %), alors que dans les petites localités, ils représentent 41,3 % des locataires.

### 3.2.3. RÉSIDENTS DES LOGEMENTS DE BANDE

Le Québec compte peu de logements de bande. En 2006, on en dénombre au total 3 660, dont plus de 60 % sont situés sur le territoire du Moyen-Nord du Plan Nord gouvernemental. Le logement de bande est un logement réservé aux ménages autochtones. C'est un mode d'occupation particulier où le ménage n'est ni propriétaire ni locataire, mais possède un droit d'usage. Ce logement ne peut pas être sous-loué ni vendu. Lorsqu'un ménage quitte un logement de bande, ce dernier est accordé à un autre ménage autochtone.

Tout comme les autres ménages autochtones, les résidents des logements de bande vivent en très grande majorité dans un logement individuel (95,1 %) non attenant (78,6 %) ou attenant (16,5 %). Ailleurs dans le Moyen-Nord, seule la petite localité de Schefferville compte des logements de bande, soit 15 unités au total.

**TABLEAU XIV**
**Type de construction des logements occupés par des locataires dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006**

	Ensemble des logements	Maison individuelle non attenante	Appartement dans un immeuble de 5 étages ou plus	Appartement dans un immeuble de moins de 5 étages	Logement mobile	Logement individuel attenant
	N <sup>bre</sup>	%	%	%	%	%
<b>Québec</b>	<b>1 267 940</b>	<b>7,1</b>	<b>9,9</b>	<b>78,2</b>	<b>0,2</b>	<b>4,6</b>
Villes	8 460	11,2	4,6	73,6	2,3	8,3
Petites localités	2 360	37,7	-	41,3	2,1	17,6
Communautés autochtones	1 400	69,6	-	6,8	3,6	22,1
<b>Moyen-Nord</b>	<b>12 220</b>	<b>23,0</b>	<b>3,2</b>	<b>59,7</b>	<b>2,4</b>	<b>11,7</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006028.

**TABLEAU XV**
**Type de construction des logements de bande dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006**

	Ensemble des logements	Maison individuelle non attenante	Appartement dans un immeuble de 5 étages ou plus	Appartement dans un immeuble de moins de 5 étages	Logement mobile	Logement individuel attenant
	N <sup>bre</sup>	%	%	%	%	%
<b>Québec</b>	<b>3 660</b>	<b>77,2</b>	<b>-</b>	<b>6,3</b>	<b>-</b>	<b>15,4</b>
Schefferville	15	-	-	-	-	-
Communautés autochtones	2 240	78,6	-	3,8	-	16,5

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006028.





### 3.3. LOGEMENTS SELON LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION

Au Québec, près du tiers des logements ont été construits avant 1960; un autre tiers ont été bâtis entre 1961 et 1980 et le dernier tiers, entre 1981 et 2006.

TABLEAU XVI						
Période de construction des logements dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006						
	1945 ou avant	Entre 1946 et 1960	Entre 1961 et 1980	Entre 1981 et 1990	Entre 1991 et 2000	Entre 2001 et 2006
	%	%	%	%	%	%
<b>Québec</b>	<b>13,8</b>	<b>16,9</b>	<b>34,7</b>	<b>16,7</b>	<b>11,2</b>	<b>6,8</b>
Villes	3,0	17,4	61,2	9,2	8,0	1,3
Petites localités	6,2	12,0	55,2	12,8	10,8	2,7
Communautés autochtones	0,4	2,6	16,0	33,8	31,1	16,3
<b>Moyen-Nord</b>	<b>3,6</b>	<b>14,3</b>	<b>54,7</b>	<b>12,8</b>	<b>11,3</b>	<b>3,3</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006023.

Au Moyen-Nord, moins de 20 % des logements ont été construits avant 1960. La construction résidentielle a été très importante dans les communautés non autochtones entre 1961 et 1980; elle a accompagné le développement minier, qui nécessitait de nombreux travailleurs, dont un grand nombre venaient de l'extérieur. Dans les communautés autochtones, la construction de nouveaux ensembles résidentiels s'est produite plus tard, en grande partie de 1981 à 2000; elle se poursuit toujours aujourd'hui comme le montrent les données de la période de 2001-2006.

### 3.4. LOGEMENTS SELON LEUR ÉTAT

Lors du recensement de 2006, une proportion de 7,7 % des ménages québécois ont déclaré que leurs logements nécessitaient des réparations majeures.

Au Moyen-Nord, la situation est préoccupante. Dans les communautés non autochtones, les logements seraient en moins bon état que les logements de l'ensemble des ménages québécois, en particulier les logements situés dans les petites localités, qui nécessiteraient davantage de réparations majeures (12,5 % par rapport à 9,5 % dans les villes).

Par ailleurs, les communautés autochtones se démarquent nettement des autres communautés du Moyen-Nord en ce qui a trait à l'état des logements. Elles doivent faire face à un problème sévère, puisque ce serait 29,2 % des logements qui auraient besoin de réparations majeures. On peut penser que la présence d'un grand nombre de personnes par logement augmente les risques de bris tant mineurs que majeurs; un usage plus intensif accélère l'usure.

TABLEAU XVII	
État des logements dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006	
	Réparations majeures (%)
<b>Québec</b>	<b>7,7</b>
Villes	9,5
Petites localités	12,5
Communautés autochtones	29,2
<b>Moyen-Nord</b>	<b>12,4</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006-23.



### 3.5. TAUX D'EFFORT ALLOUÉ AU LOGEMENT

En 2006, presque le quart des ménages québécois (22,5 %) allouent 30 % ou plus de leur revenu brut au logement. Au Moyen-Nord, cette proportion est de 14,2 % dans les villes et de 9,0 % dans les petites localités. À revenu égal, un faible taux d'effort est une indication de l'abordabilité des logements. Il n'y a rien de surprenant non plus dans le fait que les prix des logements soient inférieurs au Moyen-Nord, puisque, de façon générale, ils augmentent avec la taille des agglomérations.

Quant aux données relatives à l'accessibilité financière des ménages au logement, elles ne sont pas disponibles pour les communautés autochtones.

#### 3.5.1. TAUX D'EFFORT DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Au Québec, près de quatorze propriétaires occupants sur cent (13,9 %) consacrent une part égale ou supérieure à 30 % de leur revenu au logement. Dans les communautés non autochtones du Moyen-Nord, cette proportion n'est que de 7,6 %.

#### 3.5.2. TAUX D'EFFORT DES LOCATAIRES

Au Québec, un peu plus du tiers des locataires (35,6 %) dépensent une part égale ou supérieure à 30 % de leur revenu pour se loger en 2006. Au Moyen-Nord, les locataires sont avantagés par rapport à l'ensemble des locataires québécois, particulièrement ceux des petites localités; en effet, la proportion des locataires qui consacrent un taux d'effort élevé (30 % ou plus du revenu brut) au logement dans ces localités s'élève à seulement 14,4 %. Dans les villes, ce taux double, mais il est toujours inférieur à celui de l'ensemble des locataires québécois. Il faut toutefois mettre ces résultats en perspective avec l'état des logements dans les différents territoires.

TABLEAU XVIII			
Ménages ayant un haut taux d'effort (30 % ou plus du revenu brut consacré au logement) dans les municipalités et territoires du Moyen-Nord, 2006			
ENSEMBLE DES MÉNAGES			
	Total	30 % ou plus	
	N <sup>bre</sup>	N <sup>bre</sup>	%
<b>Québec</b>	<b>3 160 535</b>	<b>712 160</b>	<b>22,5</b>
Villes	26 545	3 760	14,2
Petites localités	11 990	1 080	9,0
Communautés autochtones	Aucun résultat disponible		
<b>Moyen-Nord</b>	<b>38 535</b>	<b>4 840</b>	<b>12,6</b>
PROPRIÉTAIRES			
	Total	30 % ou plus	
	N <sup>bre</sup>	N <sup>bre</sup>	%
<b>Québec</b>	<b>1 901 080</b>	<b>263 325</b>	<b>13,9</b>
Villes	18 105	1 390	7,7
Petites localités	9 640	720	7,5
Communautés autochtones	Aucun résultat disponible		
<b>Moyen-Nord</b>	<b>27 745</b>	<b>2 110</b>	<b>7,6</b>
LOCATAIRES			
	Total	30 % ou plus	
	N <sup>bre</sup>	N <sup>bre</sup>	%
<b>Québec</b>	<b>1 259 460</b>	<b>448 840</b>	<b>35,6</b>
Villes	8 450	2 365	28,0
Petites localités	2 360	340	14,4
Communautés autochtones	Aucun résultat disponible		
<b>Moyen-Nord</b>	<b>10 810</b>	<b>2 705</b>	<b>25,0</b>

Source : Statistique Canada, recensement de 2006, produit n° 97-554-XCB2006039.

## CONCLUSION

Le secteur Moyen-Nord du Plan Nord gouvernemental couvre un vaste territoire allant du 49<sup>e</sup> au 55<sup>e</sup> parallèle. Une grande partie de ce territoire est constituée de territoires non organisés et de territoires occupés en majorité par des communautés autochtones généralement peu peuplées. Les données qui les concernent ne sont pas toujours disponibles en raison des règles de confidentialité ou de leur caractère non significatif statistiquement. L'analyse a toutefois permis de constater que les caractéristiques de l'habitation au Moyen-Nord diffèrent grandement de celles de l'ensemble du Québec, en particulier les caractéristiques de l'habitation dans les communautés autochtones.

Ainsi, on observe que les familles sont plus nombreuses au Moyen-Nord, notamment dans les communautés autochtones. Les ménages des communautés autochtones comptent un plus grand nombre de personnes et d'enfants que l'ensemble des ménages du Moyen-Nord et du Québec. Ils sont aussi plus jeunes. Les revenus des ménages du Moyen-Nord sont plus élevés que ceux de l'ensemble des ménages québécois et les écarts de revenu sont moins prononcés. En proportion, les ménages à faible revenu sont deux fois plus nombreux dans l'ensemble du Québec que dans les communautés non autochtones du Moyen-Nord.

Le taux de propriété est plus élevé dans les communautés non autochtones du Moyen-Nord, en particulier dans les petites localités. Il est par contre très faible dans les communautés autochtones, qui habitent surtout dans des logements de bande. Dans l'ensemble du Moyen-Nord, les logements de petite taille sont rares et ceux de grande taille sont plus nombreux dans les

communautés non autochtones que dans les communautés autochtones. Dans ces dernières communautés, les logements comprennent le plus souvent cinq ou six pièces. Compte tenu de la taille des ménages et des logements, on peut raisonnablement croire que dans les logements des communautés autochtones, la densité des occupants est plus élevée que dans les logements des autres communautés du Moyen-Nord ou de l'ensemble du Québec.

Les ménages des communautés autochtones du Moyen-Nord (autant les ménages propriétaires que les ménages locataires) vivent le plus souvent dans une maison individuelle non attenante. Dans les petites localités, plus du tiers des locataires résident dans une maison individuelle non attenante. Dans les villes du Moyen-Nord, la proportion des ménages qui habitent dans un logement mobile est assez élevée.

Par ailleurs, dans l'ensemble du Québec, un bon nombre de logements ont été construits avant les années 60, contrairement au Moyen-Nord, où ils sont plus récents : plus de la moitié des logements ont été construits entre 1961 et 1980 dans les communautés non autochtones et la grande majorité des logements ont été bâtis après 1980 dans les communautés autochtones.

Dans les communautés non autochtones du Moyen-Nord, les logements sont plus abordables que ceux qu'occupent les ménages québécois, mais ils sont aussi en moins bon état. Quant aux logements des ménages des communautés autochtones, ils seraient particulièrement endommagés.

## ANNEXE

## ANNEXE I

 LISTE DES MUNICIPALITÉS ET DES TERRITOIRES DU SECTEUR MOYEN-NORD  
 DU PLAN NORD GOUVERNEMENTAL

Code géographique	Désignation	Municipalité	MRC	Population en 2006
<b>Villes de 5 000 habitants ou plus</b>				
96020	V	Baie-Comeau	Manicouagan	22 554
97007	V	Sept-Îles	Sept-Rivières	25 514
97022	V	Port-Cartier	Sept-Rivières	6 758
99025	V	Chibougamau	Hors MRC	7 563
<b>Territoires et municipalités de moins de 5 000 habitants</b>				
91902	TNO	Lac-Ashuapmushuan	Domaine-du-Roy	35
92055	M	Girardville	Maria-Chapdeleine	1 186
92060	M	Notre-Dame-de-Lorette	Maria-Chapdeleine	175
92070	M	Saint-Stanislas	Maria-Chapdeleine	345
92902	TNO	Chute-des-Passes	Maria-Chapdeleine	174
94930	TNO	Mont-Valin	Fjord-du-Saguenay	15
96005	VL	Baie-Trinité	Manicouagan	526
96010	VL	Godbout	Manicouagan	361
96015	M	Franquelin	Manicouagan	346
96025	VL	Pointe-Label	Manicouagan	1 958
96030	VL	Pointe-aux-Outardes	Manicouagan	1 443
96035	VL	Chute-aux-Outardes	Manicouagan	1 853
96040	P	Ragueneau	Manicouagan	1 520
96902	TNO	Rivière-aux-Outardes	Manicouagan	134
97035	V	Fermont	Caniapiscau	2 633
97040	V	Schefferville	Caniapiscau	202
97902	TNO	Rivière-Nipissis	Sept-Rivières	–
97904	TNO	Lac-Walker	Sept-Rivières	128
97906	TNO	Rivière-Mouchalagane	Caniapiscau	–
97908	TNO	Caniapiscau	Caniapiscau	–
97912	TNO	Lac-Juillet	Caniapiscau	–
97914	TNO	Lac-Vacher	Caniapiscau	–
98005	M	Blanc-Sablon	Hors MRC	1 263
98010	M	Bonne-Espérance	Hors MRC	834
98012	M	Saint-Augustin	Hors MRC	599
98014	M	Gros-Mécatina	Hors MRC	566
98015	M	Côte-Nord-du-Golf-du-Saint-Laurent	Hors MRC	1 028
98025	CT	Natashquan	Minganie	264
98030	M	Aguanish	Minganie	303



98035	M	Baie-Johan-Beetz	Minganie	95
98040	M	Havre-Saint-Pierre	Minganie	3 150
98045	M	Longue-Pointe-de-Mingan	Minganie	430
98050	M	Rivière-Saint-Jean	Minganie	260
98055	M	Rivière-au-Tonnerre	Minganie	390
98902	TNO	Petit-Mécatina	Minganie	–
98904	TNO	Lac-Jérôme	Minganie	–
99005	V	Lebel-sur-Quévillon	Hors MRC	2 729
99015	V	Matagami	Hors MRC	1 555
99020	V	Chapais	Hors MRC	1 630
99060	M	Baie-James	Hors MRC	1 394
<b>Territoires occupés par des communautés autochtones</b>				
95802	RI	Essipit	Hors MRC	247
97802	RI	Uashat	Hors MRC	1 190
97804	RI	Maliotenam	Hors MRC	1 123
97806	TK	Kawawachikamach	Hors MRC	569
97808	RI	Matimekosh	Hors MRC	528
97810	RI	Lac-John	Hors MRC	16
98804	RI	La Romaine	Hors MRC	926
98806	RI	Natashquan	Hors MRC	810
98808	RI	Mingan	Hors MRC	407
99010	VC	Waswanipi	Hors MRC	–
99030	VC	Mistissini	Hors MRC	–
99035	VC	Waskaganish	Hors MRC	–
99040	VC	Nemiscau	Hors MRC	–
99045	VC	Eastmain	Hors MRC	–
99050	VC	Wemindji	Hors MRC	–
99055	VC	Chisasibi	Hors MRC	–
99065	VK	Kawawachikamach	Hors MRC	–
99070	VC	Whapmagoostui	Hors MRC	–
99802	TC	Waswanipi	Hors MRC	1 473
99804	TC	Mistissini	Hors MRC	2 897
99806	TC	Waskaganish	Hors MRC	1 864
99808	TC	Nemiscau	Hors MRC	642
99810	TC	Eastmain	Hors MRC	650
99812	TC	Wemindji	Hors MRC	1 215
99814	TC	Chisasibi	Hors MRC	3 972
99816	TC	Whapmagoostui	Hors MRC	812

## LÉGENDE :

CT Canton

M Municipalité

NO Territoire non organisé

P Paroisse

RI Réserve indienne

TC Territoire cri

TK Territoire naskapi

V Ville

VC Village cri

VK Village naskapi

VL Village

## LEXIQUE

**Besoins de réparations** : le répondant au questionnaire du recensement évalue si le logement nécessite :

- **un entretien régulier**; il s'agit de travaux comme la peinture, le nettoyage du système de chauffage, etc.;
- **des réparations mineures**; elles sont nécessaires dans les cas suivants : carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.;
- **des réparations majeures**; elles doivent être faites lorsque la plomberie ou l'installation électrique sont défectueuses, que la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée, etc.

**Genre de ménage** : expression utilisée pour désigner l'organisation familiale du ménage privé. Il existe six principales catégories de ménages :

- **les couples sans enfants**;
- **les couples avec enfants**;
- **les familles monoparentales**, c'est-à-dire une mère ou un père avec un ou plusieurs enfants à la maison;
- **les ménages multifamiliaux**, formés de plus d'une famille qui partagent un même logement;
- **les ménages formés d'une personne vivant seule dans son logement**;
- **les ménages non familiaux qui comptent plus d'une personne**.

**Logement individuel attenant** : catégorie de construction correspondant à un logement individuel qui est joint à une autre construction résidentielle (comme les maisons jumelées et les maisons en rangée) ou à un logement individuel attenant à une construction non résidentielle (un commerce, une église ou un édifice). Elle comprend aussi tout autre type de logement ne pouvant pas être classé dans les autres catégories.

**Logement de bande** : logement privé situé dans un établissement qui, pour des raisons historiques et légales, ne peut être considéré comme un logement possédé ou loué.

**Médiane** : valeur centrale qui sépare une population en deux groupes égaux.

**Ménage privé** : ensemble de personnes qui vivent dans un même logement privé (par opposition au logement collectif [établissements qui servent à des fins commerciales, institutionnelles ou communautaires, comme les hôtels, les hôpitaux, etc.]). Pour des raisons de commodité, le terme « ménage privé » est fréquemment remplacé par « ménage ».

**Maison individuelle non attenante** : construction qui n'est jointe à aucun autre logement ni à aucune autre construction (sauf à son propre garage ou hangar). La maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous d'elle.

**Mode d'occupation (du logement)** : il existe trois modes d'occupation d'un logement : la location, la propriété ou le logement de bande.

**Principal soutien (du ménage)** : personne qui effectue les principaux paiements relatifs au logement, généralement la « personne 1 » du questionnaire du recensement.



**Revenu total (du ménage)** : somme des revenus annuels totaux de tous les membres du ménage.

**Seuil de faible revenu** : revenu en deçà duquel un ménage est susceptible de consacrer 20 % de son revenu de plus qu'un ménage moyen pour se nourrir, se vêtir et se loger. Le seuil de faible revenu varie en fonction de la taille du ménage et de celle du secteur de résidence.

**Taux d'effort** : part du revenu du ménage servant à payer le logement.

**Taux de propriété** : proportion de logements privés qui sont occupés par leur propriétaire.

**Type de construction résidentielle** : caractéristiques qui définissent la structure d'une habitation. Il existe cinq catégories principales de logement résidentiel :

- **maison non attenante** : logement individuel qui n'est joint à aucun autre logement ni à aucune autre construction (sauf un garage ou un hangar); une maison non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous d'elle;
- **autre maison** : maison jointe de côté à un ou plusieurs logements et n'ayant aucun logement au-dessus ou en dessous d'elle (maison en rangée);
- **logement dans un immeuble de moins de cinq étages** : un logement joint à d'autres logements, à des locaux commerciaux ou à d'autres locaux non résidentiels, mais dans un immeuble de moins de cinq étages;
- **logement dans un immeuble de cinq étages ou plus** : logement joint à d'autres logements, à des locaux commerciaux ou à d'autres locaux non résidentiels, mais dans un immeuble de cinq étages ou plus;
- **autre logement** : tout autre logement, généralement un logement mobile.









*NOUS*  
**BÂTISSONS  
DU MIEUX-  
VIVRE**

[www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca)

*Société  
d'habitation*

**Québec** 